

Annexes

Annexes

BUDGET INITIAL 2018

Le budget initial 2018 est construit en tenant compte des projections d'exécution du budget 2017 et en intégrant les évolutions pressenties pour l'avenir. A ce stade, des incertitudes demeurent. Des marges de manœuvre ont été intégrées mais des décisions rectificatives devront être prises dans l'année d'exécution si besoin.

Le Budget Initial 2018 est construit avec les hypothèses majeures suivantes :

- Régionalisation des fonctions supports :
 - Les salaires chargés des salariés transférés (cf. infra), et les investissements informatiques individuels sont pris en compte, leurs montants et les règles de répartition étant connus.
 - D'autres charges liées à la régionalisation sont moins bien estimées (masse salariale nouvelle à la CRABFC, investissements informatiques communs, charges de fonctionnement informatiques transférées ou nouvelles) car sans estimation précise sur 2017, ni certitude sur le mode de répartition. Cela peut représenter jusqu'à +50k€ en 2017, et +91k€ en 2018, les discussions se poursuivant sur ces sujets, le budget ne les anticipe pas.
- Projet Elevage Jura : il sera procédé lors de la session au vote d'une délibération sur ce sujet, intégrant les éléments suivants repris donc dans ce budget.
 - transfert des activités contrôle machine à traire, bâtiments (projets, dexel, diagnostics effluents...) et audits qualité AOC, soit -149k€ de prestations
 - démission d'un salarié à 0.8etp qui rejoindra le PEJ et donc baisse de la masse salariale correspondante (-32k€),
 - mise à disposition facturée au Pôle Elevage Jura des trois salariés pour leur partie de temps sur les activités transférées
 - Facturation ou transfert de charges de fonctionnement liées aux activités transférées

Globalement, l'impact budgétaire de la création du Pôle Elevage Jura et des transferts ainsi chiffrés est de -60 k€.

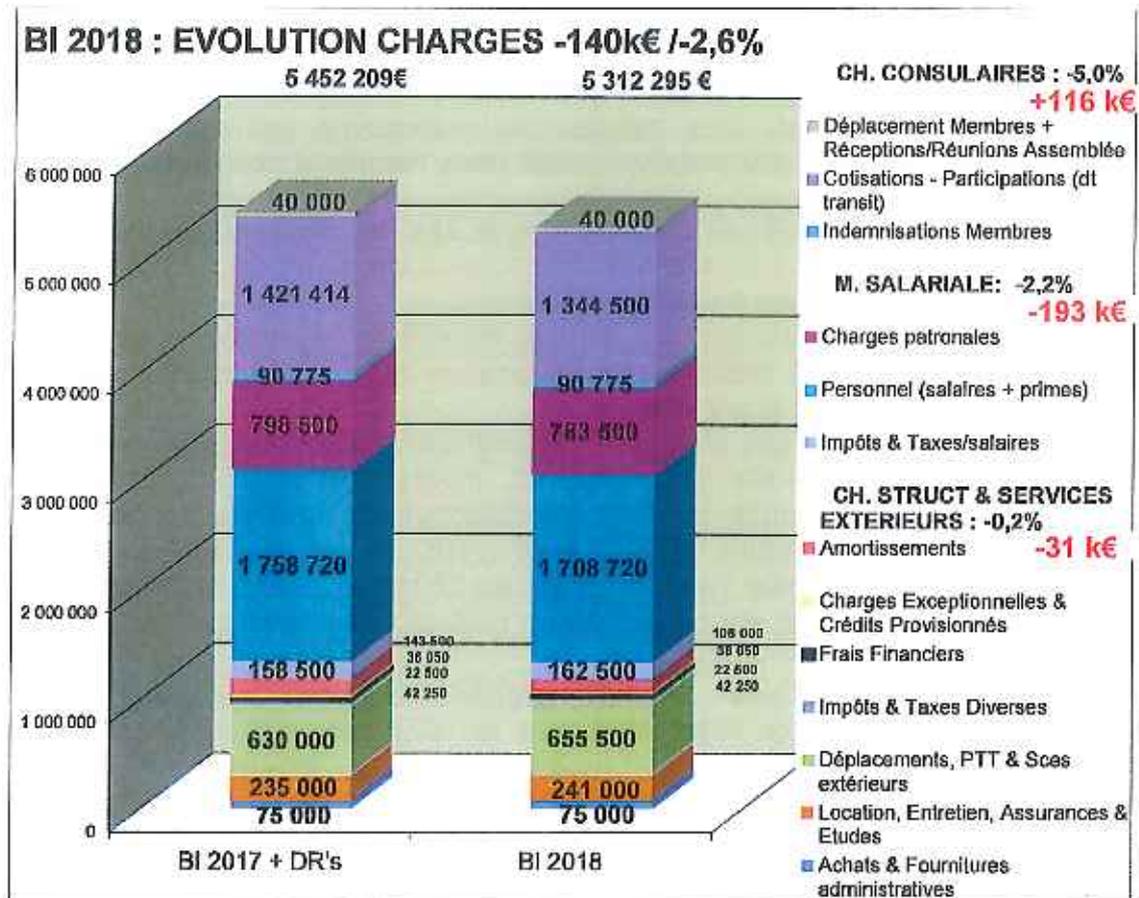
- La masse salariale globale baisse (-61k€), l'effectif global budgétaire passe de 50,8 ETP à 47,7 ETP soit -3 ETP, dont -1.5 ETP liés directement à la régionalisation des fonctions supports à compter du 01 juillet 2017, pleinement effectif donc sur l'année 2018. 2 ETP supplémentaires sont intégrés en sécurité afin de pouvoir engager de potentielles actions nouvelles.
- Le programme d'investissement prévu en 2017 n'ayant pas été réalisé pour l'essentiel, il est reconduit sur 2018. Le fonds de roulement permet à ce jour d'autofinancer ces investissements, il n'est donc pas programmé d'emprunt.

Ce projet s'inscrit dans les orientations votées par la Chambre d'Agriculture en début de mandature, à savoir les 7 programmes d'intérêt général définis dans le cadre d'un budget unique.

① La Section de fonctionnement

A) LES DEPENSES PREVISIONNELLES

Pour un total de 5 312 295€, les charges prévisionnelles sont en diminution de -2.6% (-139 914€) par rapport à celles du budget initial 2017. Elles se répartissent en 3 principales masses détaillées ci-après :



➤ Les charges de structures & services extérieurs :

-0.2% soit -2 000€ à 1 182 300€ Enveloppe budgétaire "Fonctionnement" hors cotisations obligatoires (1 142 650€), déplacements membres élus et frais de réceptions Assemblée (40 000€) et frais d'élection Chambre (5 850€) repris en charges consulaires

Les principales évolutions se caractérisent par :

- L'augmentation de la cotisation Fasfea au plan de formation de +47k€ pour un montant de 100k€ (A noter, l'impact de cette opération est de +4k€ sur le résultat 2018 puisque dans le même temps, la recette liée à ce plan de formation s'élève à 105k€/ +51k€ par rapport à 2017).
- une légère augmentation de 6 000€ sur les locations, entretiens et assurances expliquée principalement par une augmentation des locations mobilières de +3k€ (+1 véhicule de service en LLD au 1^{er} janvier) ainsi que sur les coûts de participation aux séminaires de +2k€.
- une diminution de 21.5k€ sur les déplacements, PTT et services extérieurs, principalement due à la baisse sur les coûts de personnel intérimaire et de vacataires.
- un montant en nette diminution des amortissements de -35.5k€, lié aux amortissements terminés concernant des logiciels informatiques, des aménagements de bâtiment et des investissements en matériels informatiques divers réalisés en 2015.
- Un maintien du montant des achats et fournitures administratives, des frais financiers et des impôts et taxes diverses.

A noter que, déduction faite de l'impact Fasfea de +47k€, ce BI 2018 affiche une diminution de -49k€ des charges de fonctionnement, soit environ -4%.

➤ La masse salariale :

-2.2% (soit -61 000€) à 2 654 720€ Enveloppe budgétaire "Personnel" hors indemnités membres élus repris en charges consulaires (90 775€)

- La masse salariale diminue de 61k€ avec un effectif de 47.7 Équivalents Temps Plein en diminution de -3 ETP rémunérés. Cela s'explique principalement avec le complément de l'impact du transfert de personnel de fonction support vers la Chambre Régionale d'Agriculture BFC au 01/07/2017 (impact de -1.5etp et -90k€ pour l'année 2018), mais aussi par le transfert d'un agent au Pôle Elevage Jura (-0.8etp). Par ailleurs, on prévoit également une baisse de -0.7etp due au non remplacement ou au remplacement partiel de certains salariés en privilégiant un redéploiement des missions sur des agents présents.
- Les hypothèses du budget initial 2018 comprennent 2 embauches prévisionnelles dites de "sécurité budgétaire" (+1etp vs BI 2017) pour un coût de 100k€ compensé par une recette d'équilibre.
- Par ailleurs, la provision de congés payés est maintenue à son niveau de 2017 (+2k€) en prenant comme hypothèse que le solde de congés payés à fin 2018 sera quasi identique à celui de 2017.

➤ Les charges consulaires de l'Assemblée :

-5% (soit -76 914€) à 1 475 275€ Enveloppe budgétaire "Intervention" y compris les cotisations obligatoires (1 142 650€), les déplacements membres élus, les frais de réceptions Assemblée (40 000€), les indemnités membres élus (90 775€) et les frais d'élection Chambre (5 850€)

- Les indemnités des membres élus ainsi que les frais de déplacement et de réceptions de l'Assemblée sont maintenus à leur niveau du BI 2017 respectivement à 90 775€ et 40 000€
- Les subventions et cotisations s'élèvent à 1 344 500€ en diminution de -5.4% soit -76 914€. Elles se divisent en 4 catégories :

	2017	2018
Cotisations Obligatoires	1 221 286€	1 142 650€
Subventions Non obligatoires	171 698€	172 760€
Cotisations Non Obligatoires	28 430€	29 090€
Total Subventions & Cotisations	1 421 414€	1 344 500€

- **Les cotisations obligatoires** diminuent de -78 636€ soit -6.4%. Elles représentent 85% des Subventions et Cotisations.

Parmi les évolutions significatives :

- La suppression de l'ancien dispositif Pôle régionale FC Terre d'Avenir -172k€ (à noter que la recette correspondante de 138k€ est également supprimée)
- L'augmentation de la cotisation vers la Chambre Régionale d'Agriculture BFC en compensation des diminutions de masse salariale des agents transférés -190k€ (année complète en 2018).

	2017	2018
Cotisation APCA	82 000€	82 000€
Cotisation Fonds National de Solidarité et de Péréquation du réseau des chambres d'agriculture	28 000€	27 300€
Cotisation CNPF	374 000€	382 000€
Cotisation CRA Pôle régional Terre d'avenir	172 500€	0€
Cotisation Chambre Régionale d'Agriculture BFC	215 699€	209 500€
Cotisation CRA BFC Fonctions Supports	130 000€	220 000€
Cotisation CRA BFC Informatique	10 237€	10 500€
Cotisation PPRDF / Fonds Stratégique Forêt et Bois	187 000€	190 000€
Cotisation communes forestières	18 500€	18 000€
Cotisation FG Présidents	3 350€	3 350€
Cotisations Obligatoires	1 221 286€	1 142 650€

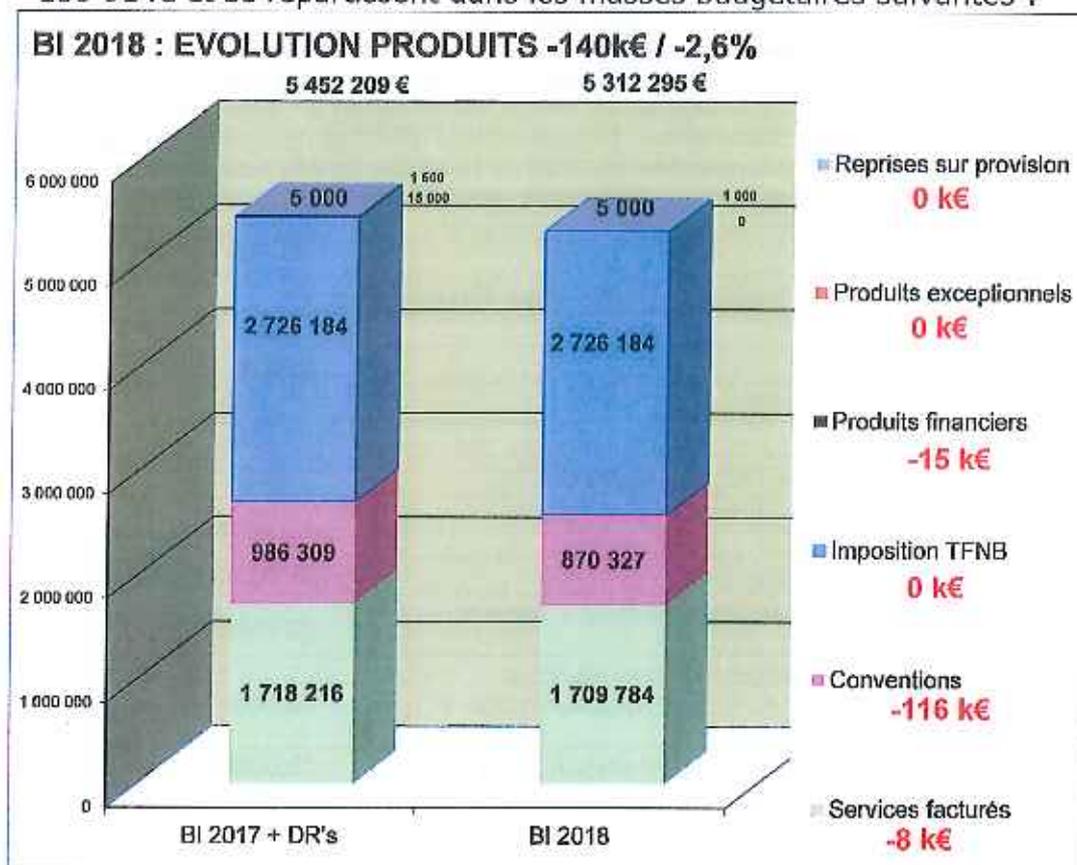
- **Les autres cotisations et subventions non obligatoires** s'élèvent à 201 850€ et se maintiennent à leur niveau du BI 2017 (+0,9% soit +1 722€)

	2017	2018
Frais Elections Chambre	5 833€	5 850€
Subventions Diverses	15 000€	15 000€
Prix et Récompenses	2 000€	2 000€
Participations à Manifestations	8 000€	8 000€
Subvention Société de Viticulture du Jura	20 000€	20 000€
Subvention Commanderie grands vins et Comté	1 600€	1 600€
Participation Action Emploi - DESFI	100€	100€
Subvention FDSR	10 000€	10 000€
Participation JURA INITIATIVES	663€	700€
Subvention Solidarité Paysans / RESA 39	4 000€	8 000€
Subvention Association REAJIR/SOELIS	60 000€	60 000€
Subvention AFDI	250€	250€
Subvention SARI. Viande Nature Jura (Abattoir Equevillon)	3 000€	0€
Subvention JA Bourgogne Franche Comté	3 000€	3 000€
Subvention FDSEA - AGRICONSEIL 39	35 000€	35 000€
Subvention APECITA	490€	490€
Subvention FREDON - Etude Recherche Campagnol	2 000€	2 000€
Subvention Association du Personnel CA39	762€	770€
Total Subventions Non Obligatoires	171 698€	172 760€

	2017	2018
Cotisations DIVERSES	500€	1 150€
Cotisation AFDI	1 600€	1 600€
Cotisation Bienvenue à la Ferme	3 000€	3 000€
Cotisation CAUE	150€	150€
Cotisation INITIATIVE JURA	170€	170€
Cotisation ADFPA	360€	360€
Cotisation Commission Eau & Agriculture	1 350€	1 350€
Cotisation ADEFOR	100€	100€
Cotisation ASSOC.JURA AGRICOLE	20 000€	20 000€
Cotisation Réajir/Soélis	1 000€	1 000€
Cotisation OIER - EDE 25- 39 -90	200€	200€
Total Cotisations Non Obligatoires	28 430€	29 090€

B) LES RECETTES PREVISIONNELLES

Pour un total de 5 312 295€, les recettes sont en diminution de -2.6% soit -139 914€ et se répartissent dans les masses budgétaires suivantes :



↳ Les Prestations de service :

-0.5% soit -8 432€ à 1 709 784€ Enveloppe budgétaire "Autres Produits" hors produits exceptionnels, produits financiers et reprises de provisions (6 000€)

Les principales évolutions se caractérisent par :

- L'augmentation de la recette Fafsea sur le plan de formation de +51k€ pour un montant de 100k€ (A noter, l'impact de cette opération est de +4k€ sur le résultat 2018 puisque dans le même temps, la recette liée à ce plan de formation s'élève à 105k€/ +51k€ par rapport à 2017.)
- Les recettes d'équilibre compensant les charges diverses ainsi que les 2 embauches dites "sécurité budgétaire" sont en augmentation de +50k€ passant de 150k€ à 200k€.
- Le transfert des activités liées au Pôle Elevage Jura implique une suppression de 171k€ de prestation par rapport aux hypothèses du BI 2017 sur les thématiques du contrôle des machines à traire et bâtiment.
- La facturation au PEJ de la mise à disposition des agents non transférés pour 1etp et 50k€.
- La présence de recettes non identifiées dans le BI 2017 pour un montant de 63k€.

Sans ces éléments exceptionnels, les recettes de prestations seraient en variation de +75k€ soit +4%. Les objectifs de prestations sont donc orientés à la hausse avec un effectif en baisse. Les recettes prévisionnelles de prestations ne sont cependant pas toutes clairement identifiées ; dans la réalité, il pourrait s'agir de prestations diverses à trouver par les départements opérationnels et/ou de conventions non identifiées à ce jour.

A noter également : les tarifs 2018 des prestations évoluent sur la base d'un taux directeur d'augmentation de +1.25%. L'ajustement des prestations au forfait en fonction du temps passé se poursuit. Le département CTEE fait évoluer le tarif journée de 640€ à 648€ pour les collectivités.

➤ Les Conventions :

-11.8% soit -115 982€ à 870 327€ Enveloppe budgétaire "Subvention Etat" et "Autres Subventions"

Les variations essentielles concernent :

- La suppression de l'ancien dispositif Pôle régionale Franche Comté "Terre d'Avenir" : -138k€ (à noter que la cotisation correspondante de 172.5k€ est également supprimée).
- La diminution des montants des programmes forestiers de -25k€ sans compter les incertitudes sur la programmation du PPRDF/Adevbois du 2nd semestre 2018.
- L'augmentation des subventions prévisionnelles liées au programme d'actions du CasDAR PRDA (+10k€), non reconduction en 2018 de la baisse de 5% actée en 2017.
- L'intégration de financements concernant les thématiques de l'énergie et du changement climatique avec l'Ademe et le Conseil Régional BFC pour 42k€ (+36k€ vs BI 2017).

Évolution des subventions par financeur :

	2017	2018
Etat : actions PIDIL & CePPP	79 000€	79 300€
UE FEDER Installation	0€	10 000€
Agrilean PLE (UE Interreg / Conseil Regional BFC)	37 007€	30 600€
UE Leader/Fedcr/Interreg (hors Thématiques Installation et Agrilean)	15 000€	2 000€
CasDAR PRDA et appels à projet	201 023€	210 635€
CasDAR Ecophyto dispositif fermes Dephy + Appel à projets communication	30 000€	30 000€
Conseil Régional BFC diverses subventions (hors thématiques Installation, Energie et Chgt Climatique et Agrilean)	10 000€	18 700€
Conseil Régional BFC thématique Installation	12 000€	23 000€
Conseil Départemental du Jura : contractualisation Avenir Agriculture Jura	153 500€	149 500€
Agence de l'Eau RMC diverses subventions (hors contrats de rivières)	34 000€	14 000€
Contrats de rivières (CD39/AE RMC)	2 000€	12 100€
Programmes Forestiers (PPRDF Adevbois/Extension fruitière)	189 500€	164 404€
Convention énergie et Changement Climatique (Ademe / Conseil Regional BFC)	6 000€	41 996€
France AgriMer Filière Viticole AAP « Expérimentation »	0€	10 000€
Pôle régional CRA BFC « Terres d'Avenir »	138 236€	0€
ONEMA : Bulletin de Santé du Végétal	16 800€	27 192€
VIVEA (activité formation)	41 843€	29 500€
Divers	20 400€	17 400€
TOTAL Subventions d'Exploitation Budget	986 309€	870 327€

➤ La Taxe additionnelle sur le foncier non bâti

Maintien à 2 726 184€ Enveloppe budgétaire "Impôt"

Pour rappel, pas d'intégration de baisse de 2% du montant de la taxe dans le BI 2018.

➤ Les Autres Produits :

-72.1% soit -15 500€ à 6 000€ Enveloppe budgétaire "Autres produits" hors prestations de services (1 709 784€)

- Suppression des produits financiers -15 000€
- Légère diminution du montant prévisionnel des produits exceptionnels à 1 000€ (-500€)
- Maintien du montant prévisionnel des reprises de provision à 5 000€

② 2ème SECTION : INVESTISSEMENTS

➤ LES INVESTISSEMENTS À RÉALISER :

Les dépenses prévisionnelles en capital s'élèvent à 197 266€. Le Budget Initial 2018 intègre notamment :

- Les réparations des toitures de l'accueil et du bâtiment « Forêt » du site de Lons le Saunier estimées à 20 500€
- La réfection électrique suite à l'audit réalisé en 2015 ainsi que la mise en place de prises RJ45 pour le réseau informatique sur le site de Lons le Saunier pour un montant de 10 000€
- L'aménagement du bâtiment « Forêt » pour la mise en place de la salle de visioconférence du site de Lons le Saunier (32 000€)
- L'aménagement d'une salle à Champagnole suite à la perte de la salle actuelle pour environ 11 300€
- La réfection du local « repas » du site de Lons Le Saunier estimée à 2 500€
- L'installation dans le site de Lons le Saunier de stores extérieurs occultants électriques côté Ouest pour 32 440€
- Le rachat des véhicules de service GPPF
- L'investissement dans du mobilier pour équiper les salles du bâtiment « Forêt » de Lons le Saunier pour 21 500€
- Le solde de l'appel en capital de la Holding Transport (si non appelé en 2016)

<input type="checkbox"/> Remboursement de capital emprunté	49 026€
<input type="checkbox"/> Logiciels	5 000€
<input type="checkbox"/> Autres Immobilisations incorporelles	0€
<input type="checkbox"/> Bâtiments	30 500€
<input type="checkbox"/> Aménagement de bâtiment	78 240€
<input type="checkbox"/> Matériels autres	4 000€
<input type="checkbox"/> Acquisition Véhicules	4 000€
<input type="checkbox"/> Matériel informatique	0€
<input type="checkbox"/> Mobilier	21 500€
<input type="checkbox"/> Titre de Participation	5 000€
TOTAL	197 266€

Est à noter également : l'investissement en matériels informatiques est porté par la Chambre Régionale d'Agriculture BFC dans son budget 2018 et il est financé sur 3 ans par une cotisation dans le budget de fonctionnement de notre Chambre.

➤ LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

Pour le BI 2018, il est prévu un financement des investissements immobiliers et/ou mobiliers à partir des réserves de la Chambre sans faire appel à des emprunts bancaires à moyen terme.

③ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT & FONDS DE ROULEMENT

Les prévisions du Budget Initial 2018 de fonctionnement et d'investissement génèreraient :

- Une capacité d'autofinancement de +128 000€
- Une diminution du fonds de roulement de -69 266€. Cette évolution correspondrait à environ -5j de fonctionnement.



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMENTATION

Charte d'engagement pour une relance de la création de valeur et pour son équitable répartition au sein des filières agroalimentaires françaises

Nous, acteurs de la production, de la coopération agricole, de la distribution, des entreprises de l'alimentaire, de la distribution,

- partageant quatre objectifs stratégiques portés dans les États généraux de l'alimentation :
 - relancer la création de valeur et en assurer l'équitable répartition ;
 - permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes ;
 - mettre à la disposition du consommateur une alimentation saine, sûre, durable, accessible à tous en veillant à maintenir notre souveraineté alimentaire ;
 - poursuivre la transformation des systèmes agricoles et agroalimentaires afin qu'ils soient hautement performants sur les plans économique, social, environnemental et sanitaire ;
- convaincus de la nécessité de travailler ensemble pour atteindre ces quatre objectifs, dans un environnement européen et international ;
- prenant en compte les résultats des travaux des premiers ateliers nationaux des États généraux de l'alimentation, et notamment le constat partagé des effets négatifs des dérives de la guerre des prix ;
- conscients que les propositions issues de ces travaux ne produiront d'effet réel et rapide que si elles s'accompagnent, dès maintenant, d'un changement de comportement de tous les acteurs, dans le respect des règles de concurrence.

décidons de nous engager dans la présente charte.



Dans ce cadre :

Nous, tous les signataires de la présente charte, nous nous engageons à :

- Mettre en œuvre, dès les négociations commerciales qui se sont ouvertes le 1^{er} novembre, les principes des propositions économiques issues des travaux des premiers ateliers des États généraux de l'alimentation et actés par le Président de la République dans son discours de Rungis du 11 octobre 2017 ;
- Promouvoir, dans ce cadre, une contractualisation :
 - fondée sur la construction des prix à partir de l'amont ;
 - prenant en compte les coûts de production des produits agricoles, dans un contexte de marchés mondiaux concurrentiels, ainsi que la volatilité des marchés agricoles ;
 - assurant la répercussion à chaque maillon de la filière de la fluctuation dûment constatée des prix des produits bruts ;
- Respecter strictement le cadre législatif et réglementaire en vigueur et à venir, notamment en matière de seuil de revente à perte et de promotions ;
- Veiller à la loyauté des relations, via notamment une meilleure transparence, un climat de respect mutuel entre les négociateurs et le respect des conditions commerciales librement négociées ;
- Nous impliquer fortement dans les ateliers du deuxième chantier des États généraux de l'alimentation, afin d'approfondir les pistes ouvertes par le premier chantier et de compléter la réflexion pour répondre au mieux aux attentes sanitaires, environnementales et sociales des consommateurs et des citoyens et construire des modes de production performants et durables ;



- Mettre en œuvre, de façon collective ou individuelle, des actions visant à l'amélioration et à la montée en gamme de l'offre alimentaire ;

- Accompagner et développer des projets territoriaux, leviers déterminants pour créer de la valeur dans les territoires, tels que les projets alimentaires territoriaux ;

- Travailler activement au sein des interprofessions, notamment pour :

- construire des plans de filière permettant l'adaptation des systèmes agricoles et agroalimentaires pour faire face à la demande alimentaire et aux enjeux collectifs de chaque filière en matière de compétitivité, de performance environnementale, sanitaire, sociale, et de bien-être animal ;
- fournir les outils nécessaires à la mise en œuvre de la contractualisation par des indicateurs et par un appui méthodologique aux producteurs et aux organisations de producteurs ;
- veiller à la transparence au sein de la filière ;

- Proposer à des représentants des consommateurs la mise en place de comités de liaison entre les interprofessions et eux, permettant des échanges et un travail conjoint réguliers ;

- Garantir la traçabilité au sein des filières et une meilleure information des consommateurs, notamment sur l'origine des produits, afin d'éclairer leurs décisions d'achat ;

- Participer de manière constructive à un dispositif de suivi associant des représentants des consommateurs, des négociations commerciales 2018, permettant de faire un point régulier sur la mise en œuvre des engagements de la présente charte et son impact, notamment sur les prix payés aux producteurs et les prix à la consommation.



Nous, acteurs de la production, nous nous engageons à :

- Nous regrouper davantage dans des organisations de producteurs structurées, efficaces et transparentes, qui facilitent la mise en œuvre effective de relations commerciales équilibrées, notamment grâce aux possibilités offertes en matière de négociation collective des contrats ;

- Renforcer les organisations de producteurs afin qu'elles soient des partenaires solides et viables, tant pour la construction des filières que pour la cohésion des territoires ;

- Poursuivre la transformation des systèmes agricoles vers une agriculture plus compétitive, durable et résiliente, permettant de répondre aux attentes des consommateurs ;

- Mobiliser l'ensemble des leviers fournis par le conseil, la formation, la recherche et l'innovation pour accompagner cette transformation ;

- Renforcer le rôle des interprofessions en y participant pleinement et en travaillant en leur sein à l'adaptation de la production aux attentes des consommateurs et des entreprises de l'aval.



Nous, acteurs de la coopération agricole, nous nous engageons à :

- Garantir une rémunération équitable et transparente des agriculteurs coopérateurs ;
- Renforcer le recours à la Médiation de la coopération agricole en cas de désaccord entre les coopératives et leurs associés coopérateurs ;
- Assurer un juste retour aux agriculteurs coopérateurs des engagements pris dans le cadre de la présente charte ;
- Renforcer le rôle des interprofessions en y participant pleinement et en travaillant en leur sein à l'adaptation de la production aux attentes des consommateurs et des entreprises de l'aval et en complétant leurs moyens actuels par des contributions ciblées, destinées à financer des actions visant à la transformation et la modernisation des filières dans l'objectif de créer de la valeur.

Nous, acteurs des entreprises de l'alimentaire, nous nous engageons à :

- Mettre en place des partenariats durables et équitables avec les acteurs de la production et de la distribution, dans le respect des engagements collectifs ci-dessus, notamment sur les modalités de contractualisation ;
- Assurer un juste retour aux acteurs de la production des engagements pris dans le cadre de la présente charte dans un esprit de transparence ;
- Renforcer le rôle des interprofessions en y participant pleinement et en travaillant en leur sein à l'adaptation de la production aux attentes des consommateurs et des entreprises de l'aval et en complétant leurs moyens actuels par des contributions ciblées, destinées à financer des actions visant à la transformation et la modernisation des filières dans l'objectif de créer de la valeur.



Nous, acteurs de la distribution, nous nous engageons à :

- Mettre en place des partenariats durables et équitables avec nos fournisseurs (producteurs et transformateurs), dans le respect des engagements collectifs ci-dessus, notamment sur les modalités de contractualisation ;
- Assurer, notamment par une pérennisation raisonnée et dans un esprit de transparence, un juste retour aux acteurs de la production des engagements pris dans le cadre de la présente charte, en veillant au maintien de la vitalité du tissu des entreprises de l'alimentaire sur le territoire ;
- Assurer également, dans le cadre de la montée en gamme de l'offre alimentaire, un juste retour aux acteurs de la filière et la pratique de prix responsables à l'égard du consommateur ;
- Renforcer le rôle des interprofessions en y participant pleinement et en travaillant en leur sein à l'adaptation de la production aux attentes des consommateurs et en complétant leurs moyens actuels par des contributions ciblées, destinées à financer des actions visant à la transformation et la modernisation des filières dans l'objectif de créer de la valeur.



Nous, tous les signataires de la présente charte, invitons tous les acteurs concernés à nous rejoindre.

Fait à Paris, le mardi 14 novembre 2017



Charte d'engagement entre acteurs de la production, de la coopération agricole, des entreprises de l'alimentaire et de la distribution.

15/01/2019 14:37



ANIA
Association nationale des
Instituteurs Agronomes

Jean-Philippe Girard
Président



APCA
Association pour le
Développement Rural

Claude Cochonneau
Président des chambres d'agriculture



Auchan Retail France
FRANCE
Frank Geretzhuber
Secrétaire général



Confédération paysanne
Nicolas Girod
Secrétaire national côté élevage



Coop de France
DE FRANCE
Michel Prugue
Président



Coordination rurale
Bernard Lannes
Président national



Cora
Gérard Pachoud
Directeur général de Provera



FCD
Fédération du Commerce
et de la Distribution
Jacques Creyssel
Délégué général



E. Leclerc
Michel-Edouard Leclerc
Président directeur général



FEFF
Christine Barthe
Déléguée générale



Groupe Carrefour
Laurent Vaillé
Secrétaire général



Charte d'engagement entre acteurs de la production, de la coopération agricole, des entreprises de l'alimentaire et de la distribution.

15/01/2019 14:37



FMSEA
Christiane Lambert
Présidente



Chaque engageant, être acteur de la production, de la capitalisation agricole, des entreprises de l'alimentaire et de la distribution.
(Annexe 1 - Chapitre 2.1)



Groupe Casino
Claude Risac
Directeur des affaires extérieures



Intermarché
Stéphane de Fontenay
Adhérent en charge des achats et de rattachés des produits
Frais opérationnels et de la MDD



Jeunes Agriculteurs
Jérémy Decerle
Président



Lidl
Michel Riero
Gérant achats



modef
Jean Mouzat
Président



U enseigne coopérative
Serge Papin
Président directeur général



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
JURA

Siège social
155 rue du colonel de Castellau
BP 40417
39016 LONS LE SAUNIER CEDEX
Tél : 03 84 35 14 14
Fax : 03 84 24 82 15
www.franche-comte.chambagri.fr